

PROJET ÉOLIEN DES MILLE VENTS

ÉDITO

Chers habitants des communes de Bugeat, Bonnefond, Pérols-sur-Vézère et Gourdon-Murat, l'étude des perceptions est une phase importante en amont de la démarche de concertation. Nous tenons à remercier l'ensemble des personnes ayant accepté de participer à cette étude et de faire part de leurs avis et attentes autour du projet.

Respectueusement,

Les maires de Bugeat, Bonnefond, Pérols-sur-Vézère et Gourdon-Murat

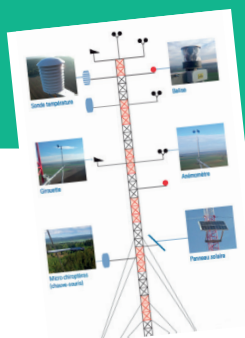


Chers habitants des communes de Bugeat, Bonnefond, Pérols-sur-Vézère et Gourdon-Murat, la concertation autour du projet éolien des Milles Vents suit son cours !

Pendant le mois de juillet, le cabinet de concertation MAZARS a rencontré une soixantaine de personnes : élus, associations, acteurs économiques et du tourisme, associations environnementales et riverains. Ces entretiens qualitatifs avaient pour but de mieux comprendre les enjeux et les spécificités de votre territoire puis de recueillir votre avis et vos questions vis-à-vis de l'éolien en général et de ce projet en particulier.

Dans cette deuxième lettre d'information, vous trouverez des précisions concernant l'étude des perceptions qui a été menée et la méthodologie utilisée. Vous trouverez également un certain nombre de réponses aux questions que vous nous avez posées pendant l'étude. Enfin, nous vous y présentons la plateforme participative du projet, un outil digital indispensable à la suite de cette démarche de concertation, que nous vous invitons à utiliser régulièrement. Bonne lecture !

Clément CHAZALNOËL – Chef de projet NORDEX France



RAPPEL : LA POSE DU MÂT DE MESURE



LE MÂT DE MESURE A ÉTÉ POSÉ MI-SEPTEMBRE.

Celui-ci permettra de quantifier la puissance et la direction des vents, mais aussi d'identifier les vols des chauve-souris et de mesurer le niveau sonore de la zone étudiée.

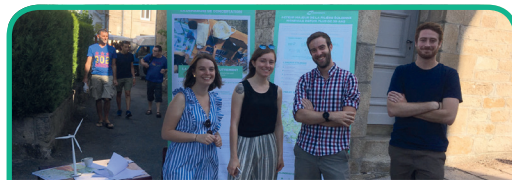
L'ÉTUDE DES PERCEPTIONS QU'EST-CE QUE C'EST ?

Dans le cadre d'une démarche de concertation, l'étude des perceptions consiste à rencontrer un ensemble représentatif d'acteurs locaux, au cours d'entretiens longs réalisés sur rendez-vous ou en porte-à-porte. Ces entretiens permettent de comprendre les spécificités d'un territoire, de recueillir les questions et les attentes des habitants et de construire un projet et une démarche de concertation adaptés aux spécificités locales.

La méthode :

-  Des entretiens qualitatifs d'une heure avec des acteurs identifiés au préalable ;
-  4 journées de porte-à-porte au cours desquelles une cinquantaine de personnes ont été rencontrées de façon aléatoire sur les 4 communes.

En tout, une soixantaine de personnes ont été entendues, exprimant ainsi leurs avis, leurs questions, leurs propositions concernant le projet éolien et la suite de la démarche de concertation.



Afin d'échanger avec les habitants et de leur transmettre des informations et les actualités du projet, NORDEX France était présent au marché de Bugeat en juillet, et participera à d'autres événements locaux !



FOIRE AUX QUESTIONS

La rencontre des divers acteurs du territoire au cours de l'étude des perceptions a mis en lumière de nombreuses interrogations. Vous trouverez ci-après une synthèse des questions posées par les personnes rencontrées, ainsi que de premiers éléments de réponses.



Quelle est la durée de vie d'un projet éolien ?

La plupart des installations sont certifiées pour 20 ans minimum. Actuellement, il n'est pas rare que ces certifications soient allongées jusqu'à 25 ans. Une fois cette durée écoulée, deux options sont possibles : le démantèlement (enlèvement des machines), ou le repowering (remplacer les éoliennes obsolètes par de nouvelles, du même modèle ou d'un modèle plus haut). Les deux options sont étudiées pour chaque site. Dans le cas d'un repowering, les procédures sont les mêmes que pour le développement d'un nouveau parc.



Combien coûte le démantèlement d'une éolienne ?

Le démantèlement est prévu dès le début du projet éolien et est assuré par une garantie bancaire. Cette garantie bancaire de 50 000 € par éolienne, actualisée tous les 5 ans, est mise sous séquestre avant la mise en œuvre du parc. Elle a été fixée pour permettre le démantèlement de l'éolienne en cas de défaillance de l'exploitant. S'y ajoute la revente et le recyclage des différents matériaux composant l'éolienne : acier, cuivre, etc.



L'énergie éolienne peut-elle compenser l'augmentation de la consommation en électricité ?

L'éolien contribue à alimenter les besoins actuels en électricité, tout en contribuant à un mix énergétique plus diversifié en énergie renouvelable. En effet, certaines centrales nucléaires seront bientôt obsolètes, et la volonté du gouvernement est de pouvoir palier leur arrêt grâce aux énergies renouvelables. De plus, selon le rapport « Mix 100 % EnRe » de l'ADEME, une baisse de la consommation électrique de 10 % est à prévoir d'ici 2050, par rapport à 2010. Enfin, si l'énergie du vent est variable, elle est en partie prévisible. L'utilisation des données météorologiques permet de prévoir la production éolienne et d'accroître, d'un côté, la proportion d'éolien intégré au réseau et de l'autre, de diminuer le recours aux centrales thermiques à flamme.



Quels sont les enjeux et les objectifs de développement éolien de Nordex France ?

La Loi de Transition Énergétique pour La Croissance Verte (LTECV) d'août 2015, reprise par la récente révision de la PPE en 2018, prévoit d'atteindre 23 % d'énergies renouvelables consommées d'ici à 2020, et 32 % d'ici à 2030. L'énergie éolienne est l'une des sources de production d'électricité permettant de parvenir à la réalisation de ces objectifs.



Où ira l'énergie produite par les éoliennes ?

L'électricité produite est injectée sur le réseau électrique, au niveau du point de raccordement. Il s'agit d'un poste source de distribution qui permettra d'alimenter les foyers de consommation à proximité ou bien d'élever la tension et de transporter l'électricité plus loin via les lignes haute tension.



À quoi sert le mât de mesure ?

Le mât de mesure permet d'étudier les caractéristiques du vent sur la zone d'étude (vitesse, direction, puissance). Il permet également de compléter les études naturalistes, notamment en ce qui concerne le comportement en altitude des chauves-souris.



Comment allons-nous être informés ?

NORDEX France organise des temps d'information, de communication et de co-construction au niveau local, dans les lieux où des projets sont à l'étude. Vous serez tenus au courant de l'organisation de ces événements par lettres d'information, porte-à-porte, et grâce à la plateforme participative sur internet mise en place concernant le projet des Mille Vents : <http://www.projeteolien-millevents.fr/>. À noter que si vous souhaitez vous renseigner sur l'énergie éolienne au niveau national, l'association France Energie Eolienne (FEE) organise différents événements afin d'informer largement autour de l'énergie éolienne.



Le parc éolien génèrera-t-il des nuisances sonores ?

Les études acoustiques devront nous permettre de connaître précisément le nombre de décibels qu'émettra le parc. Si celui-ci risque de générer des nuisances sonores, nous mettront en place des systèmes de bridage des éoliennes : il existe à ce jour 17 façons de brider une éolienne. La réglementation garantit que le niveau de bruit d'un parc éolien à 500 mètres des habitations soit relativement faible, de l'ordre de 35 décibels (db), ce qui équivaut au bruit émis dans une chambre à coucher. Elle garantit également que les parcs éoliens ne dépassent pas un niveau de bruit supérieur à 5 db le jour et 3 db la nuit par rapport au bruit existant auparavant.



Allez-vous couper des arbres pour créer le parc ?

La mise en place du parc impliquera en effet de couper certaines surfaces de bois. La surface au sol qui doit être dégagée par éolienne représente environ 30 ares. Cependant, rappelons que la coupe de bois intervient régulièrement sur ce territoire boisé, dont la surface forestière a surtout cru après les années 1950. D'autre part, le défrichage est au maximum évité : nous devons demander auprès des services de l'état une autorisation de défrichage, nous donnant droit de déboiser pour la réalisation du parc éolien. Enfin, tout ce que nous défricherons sera replanté intelligemment au double, voire au triple, aux alentours de la zone d'étude. C'est ce que l'on appelle une mesure compensatoire, régie et demandée par le Code de l'Environnement.



Quels bureaux d'étude vont effectuer les études environnementales ?

Le bureau d'étude en charge de réaliser le dossier d'étude d'impact (études faunes/flores & paysagères) choisi est ENCIS Environnement. Ce bureau d'étude étant basé à Limoges, son expérience et sa forte connaissance du territoire est un atout majeur dans la prise en compte et l'analyse des contraintes et enjeux du projet.



Pourquoi souhaitez-vous implanter un parc en Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique ?

Les ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique) sont des zones d'inventaire pour la biodiversité, mais ne sont pas des zones protégées. Cependant elles indiquent une zone à surveiller afin de préserver cette biodiversité. S'il n'est pas impossible de faire cohabiter les parcs éoliens et les ZNIEFF, il faudra rester très vigilant. Nous attendrons donc le résultat des études naturalistes pour identifier précisément les sensibilités et limiter les impacts. Le périmètre de la ZNIEFF est bien délimité et nous ferons au mieux pour nous en éloigner au maximum.



Combien de temps dure l'instruction du dossier, une fois celui-ci déposé à la Préfecture ?

Environ quatre ans s'écoulent entre le dépôt du dossier du projet éolien, et sa construction. L'étude des dossiers par les différents services de l'état est minutieuse, et il n'est pas rare qu'il soit demandé au développeur éolien de réaliser des études complémentaires.



UNE PLATEFORME AU SERVICE DE LA CONCERTATION



De nombreuses autres questions ont été posées durant l'étude des perceptions : bruit du parc éolien, impact des ondes, répartition des retombées économiques, ou encore puissance des vents en Corrèze.



Vous voulez en savoir plus sur le projet, le fonctionnement de l'éolien et la démarche de concertation ?

Rendez-vous sur www.projeteolien-millevents.fr !

Grâce à cette plateforme participative, vous pouvez vous tenir au courant de l'avancée du projet, et surtout faire part de vos avis et suggestions en ligne !

CONTACTS

POUR POSER VOS QUESTIONS, NOUS VOUS INVITONS À CONTACTER PAR MAIL :

Clément CHAZALNOËL
Chef de projet NORDEX France
CChazalnoel@nordex-online.com



Camille PILI
Consultante Mazars
camille.pili@mazars.fr

